CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 15 mars 2023 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Line Chapados et Colleen Horan et les conseillers messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston

Était absente : madame Karine Dostie

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Danielle Desjardins

Était aussi présent : monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Danielle Desjardins, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures.

2023-03-2637 **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance *en ajouta*nt les points 4.6. Demande de subvention de la Chambre de commerce et de développement durable de Wentworth-Nord et le 4.7 Autorisation pour embauche d'un directeur des Travaux publics.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- **3.1** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2023 ;
- **3.2** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2023;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

- **4.1** Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de février 2023 ;
- **4.2** Élections partielles 2023 – Rémunération du personnel électoral;
- **4.3** Adoption de la Politique de dons, de commandites et de subventions de la Municipalité de Wentworth-Nord;
- **4.4** Octroi de mandat pour le contrôle animalier;
- **4.5** Aide financière au Club l'Étoile du Nord;
- **4.6** Demande de subvention de la Chambre de commerce et de développement durable de Wentworth-Nord;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **5.1** Rapport du président du Comité Sécurité publique ;
- **5.2** Dépôt du rapport d'activités du Service de la Sécurité incendie et des premiers répondants ;
- **5.3** Sécurité incendie – Bilan 2022 – Schéma de couverture de risque en

incendie (SCRI);

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

6.1 Rapport du président du Comité de voirie ;

7. **ENVIRONNEMENT**

7.1 Rapport du président du Comité d'environnement ;
7.2 Fin de probation du Coordonnateur en environnement;
7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-526 concernant la protection et l'accès aux plans d'eau du territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord;
7.4 Embauche d'une agente en environnement pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement;

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Rapport du président du Comité d'urbanisme ;
8.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1er au 28 février 2023 ;
8.3 Adoption du Règlement 2017-498-18 modifiant le règlement de zonage 2017-498 afin d'apporter des corrections à la section II du chapitre III relative aux usages complémentaires à un usage résidentiel;
8.4 Adoption du second projet de règlement 2017-498-19 modifiant le règlement de zonage 2017-498 afin d'interdire l'usage complémentaire à un usage résidentiel « Hébergement touristique de type résidence principale » dans toutes les zones du territoire;
8.5 Adoption du Règlement 2017-498-17 modifiant le règlement de zonage 2017-498 afin de bonifier et corriger les dispositions relatives aux allées d'accès, à l'architecture de la façade des habitations unifamiliales isolées et à la largeur d'une zone tampon aménagée aux limites des propriétés;
8.6 DM 2023-0037 – Espacement entre deux intersections de rues sur le lot 6 426 140, chemin des Berges-du-Nord;
8.7 PIIA 2021-0133 – Nouvelle construction bâtiment principal sur le lot 5 588 081, chemin des Montfortains;
8.8 PIIA 2023-0004 – Agrandissement du bâtiment principal au 3141, chemin du Lac-Farmer;
8.9 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement 2022-9059;
8.10 Offre d'achat pour une partie du lot 5 589 384 du cadastre du Québec par M. Marchessault;
8.11 Offre d'achat pour le lot 5 709 196 du cadastre du Québec par M. Ochoa;

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Rapport du président du Comité de loisirs, culture et vie communautaire;

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS

Mme Danielle Desjardins, mairesse et les élus font leurs déclarations

2023-03-2638 **3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023**

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2023.

2023-03-2639 **3.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2023**

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2023.

2022-03-2640 **4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2023**

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de février 2023.

FONDS D'ADMINISTRATION 2022		**FONDS D'ADMINISTRATION 2023**	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	27 637.53 $	**DÉBOURSÉS** (incompressibles) :	47 772.80 $
Déneigement :	125 465.15 $	Déneigement :	123 082.78 $
Remboursement en capital & Intérêts	62 809.27 $	Remboursement en capital & Intérêts	7 658.84 $
Versement service de police		Versement service de police	
SALAIRES :		**SALAIRES :**	
Salaires nets :	64 751.02 $	Salaires nets :	76 842.08 $
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	36 907.59 $	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	42 016.53 $
ACHATS (lot 11) :	36 056.60 $	**ACHATS** (lot 11) :	127 643.26 $
Remise de retenues		**Remise de retenues**	
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT		**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**	**264 101.91 $**
Ordures et recyclage :		Ordures et recyclage :	
IMMOBILISATIONS :		**IMMOBILISATIONS :**	
Année 2022		**Année 2023**	
		Routes	3 805.79 $
TOTAL	**353 627.16 $**	**TOTAL**	**692 923.99 $**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

2023-03-2641 **4.2 ÉLECTIONS PARTIELLES 2023 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

ATTENDU QUE la rémunération payable lors d'une élection fixée par le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

ATTENDU QU'un conseil peux statuer, en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalité*s, sur la rémunération a être versée lors de la tenue d'une élection ou d'un référendum;

ATTENDU QUE la période d'ouverture du bureau de vote par anticipation est de 8 heures consécutive et que pour la journée du scrutin, celle-ci est d'une période de 10 heures consécutive en plus du travail exécuté avant et après les périodes de votation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter la grille de rémunération pour les élections partielles du 23 avril 2023 tel qu'établie ci-dessous :

Grille de rémunération du personnel électoral		
Présidente	2 100 $ + 0,460$ par électeur + 455 $ jour du scrutin + 455 $ jour du vote par anticipation	
Adjoint à la présidente	50% de la présidente	
Secrétaire d'élection	1 575 $ + 340 $ jour du scrutin + 340 $ jour du vote par anticipation	
Commission de révision		
Président	25 $/heure	
Secrétaire	25 $/heure	
Agent réviseur	25 $/heure	
Jours de votation		
Jour du vote par anticipation		**Jour du scrutin**
Primo	250 $/journée	250 $/journée
Scrutateur	340 $/journée	340 $/journée
Secrétaire	325 $/journée	325 $/journée
Table de vérification de l'identité	250 $/journée	250 $/journée
Autres rémunérations		
Dépouillement du vote par anticipation	25 $/heure	
Dépouillement du vote par correspondance	25 $/heure	
Séance de formation	25 $/heure	

4.3 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DONS, DE COMMANDITES ET DE SUBVENTIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

Ce point est reporté

2023-03-2642 **4.4 OCTROI D'UN MANDAT POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER**

ATTENDU l'offre, reçue le 28 février 2023, de la firme Patrouille Canine Inc. pour le service de contrôle animalier pour la période du 1er mars au 31 décembre 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu d'avoir un contrat avec une firme externe pour le service de contrôle animalier sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre de services de la firme Patrouille Canine Inc., reçue le 28 février 2023 pour une montant de 10 833.33 $, pour le service de contrôle animalier sur le territoire de Wentworth-Nord pour la période du 1er mars au 31 décembre 2023;

D'autoriser le Directeur général, monsieur Ron Kelley, à signer pour et au nom de la municipalité tous documents nécessaires à cette fin;

Que monsieur Alexandre Roy et tout employé de Patrouille Canine Inc. soient nommés « Fonctionnaire désigné » à l'administration et à l'application du règlement 2022-556 relatif au contrôle des animaux incluant tous les amendements.

2023-03-2643 **4.5 AIDE FINANCIÈRE AU CLUB L'ÉTOILE DU NORD**

ATTENDU QUE le Club l'Étoile du Nord offre un service aux personnes dans le besoin de la communauté de Wentworth-Nord;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal d'offrir un soutien financier à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer un montant de 2 000 $ au Club l'Étoile du Nord afin de les appuyer dans le maintien de l'aide fournit aux citoyens de notre communauté.

2023-03-2644 **4.6 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE WENTWORTH-NORD**

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et de développement durable de Wentworth-Nord s'est incorporée le 23 janvier 2023 avec mission de favoriser à la fois le développement économique communautaire et autres services aux entreprises;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et de développement durable de Wentworth-Nord désire faire une étude sur les besoins des entreprises et des organismes de Wentworth-Nord afin de bien cibler son offre de services;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite accorder un soutien à cette démarche;

ATTENQUE QUE la Chambre de commerce et de développement durable de Wentworth-Nord s'est engagée à respecter la future politique de dons, commandites et subventions de Wentworth-Nord;

ATTENQUE QUE la Chambre de commerce et de développement durable de Wentworth-Nord s'est engagée à faire une reddition de comptes selon les dispositions de cette politique;

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR ERIC JOHNSTON
En raison que l'information n'a été fournie au Conseil qu'à 16h38 le jour de la réunion du Conseil.

Pour : 3
Mesdames Line Chapados et Colleen Horan et monsieur Régent Gosselin

Contre : 1
Monsieur Eric Johnston

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal que la Municipalité de Wentworth-Nord accorde une subvention de 10 000 $: soit 5 000 $ à partir de ce jour et une autre tranche de 5000 $ à la signature d'une entente entre la Chambre de commerce et de développement durable de Wentworth-Nord et la municipalité de Wentworth-Nord.

ET d'autorise Madame Danielle Desjardins, Mairesse, et monsieur Ron Kelley, Directeur général et Greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec la Chambre de commerce et de développement durable de Wentworth-Nord.

2023-03-2645 **4.7 AUTORISATION POUR EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU l'urgence de combler le poste de Directeur pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE le processus de sélection pour ce poste est maintenu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le Directeur général, monsieur Ron Kelley, à procéder à l'embauche d'un directeur pour le Service des travaux publics.

5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame Danielle Desjardins, présidente du Comité sécurité publique fait son rapport.

5.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET DES PREMIERS RÉPONDANTS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2023

Ce point est retiré

2023-03-2646 **5.3 SÉCURITÉ INCENDIE – BILAN 2022 – SHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE (SCRI)**

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique exige maintenant que chacune des municipalités faisant partie de la MRC des Pays-d'en-Haut adopte le Bilan annuel – Schéma de couverture de risque en incendie (SCRI) par une résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le dépôt du Bilan 2022 en sécurité incendie – Schéma de couverture de risque en incendie (SCRI) tel que présenté par la MRC des Pays-d'en-Haut.

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

Monsieur Régent Gosselin, président du Comité voirie fait son rapport.

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Colleen Horan, présidente du Comité de l'environnement fait son rapport.

2023-03-2647 **7.2 FIN DE PROBATION DU COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE monsieur Benjamin Plourde a été embauché au poste de Coordonnateur en environnement pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU QUE monsieur Plourde devait satisfaire une période de probation avant d'être confirmé à ce poste;

ATTENDU la recommandation du Directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mettre fin à la période de probation de monsieur Benjamin Plourde et de confirmer celui-ci au poste Coordonnateur en environnement pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

2023-03-2648 **7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-526 CONCERNANT LA PROTECTION ET L'ACCÈS AUX PLANS D'EAU DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

La conseillère madame Colleen Horan

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2023-526 concernant la protection et l'accès aux plans d'eau du territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2023-526;

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2023-03-2649 **7.4 EMBAUCHE D'UNE AGENTE EN ENVIRONNEMENT POUR LE SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QU'un affichage pour le poste d'agent pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement a été fait;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU QUE ce poste est d'une durée de 12 semaines avec possibilité

d'extension;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de madame Catherine Faubert à titre d'agente en environnement pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

Aucun rapport

2023-03-2650 **8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2023**

La liste de tous les permis émis du 1er au 28 février 2023 est déposée.

2023-03-2651 **8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-498-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498 AFIN D'APPORTER DES CORRECTIONS À LA SECTION II DU CHAPITRE III RELATIVE AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À UN USAGE RÉSIDENTIEL**

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des corrections à la section II du chapitre III relative aux usages complémentaires à un usage résidentiel ;

ATTENDU QUE ces modifications n'ont pas pour effet de modifier les usages autorisés ou interdits ni leur condition d'exercice ;

ATTENDU QUE le présent règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donnés lors de la Séance ordinaire tenue le 15 février 2023 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 8 mars 2023, à 18h30, au centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c.A-19.1) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le Règlement 2017-498-18 modifiant le règlement de zonage 2017-498 afin d'apporter des corrections à la section II du chapitre III relative aux usages complémentaires à un usage résidentiel soit adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

2023-03-2652 **8.4 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498 AFIN D'INTERDIRE L'USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE RÉSIDENTIEL « HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE TYPE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS TOUTES LES ZONES DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 2017-498 afin d'interdire l'usage complémentaire à un usage résidentiel « hébergement touristique de type résidence principale » dans toutes les zones du territoire ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 23 de la *Loi sur l'hébergement touristique* (L.Q.,2021, c.30), aucune disposition d'un règlement municipal ne peut avoir pour effet d'interdire l'usage « hébergement touristique de type résidence principale » à moins que la municipalité soumette aux citoyens les modalités d'encadrement de l'usage selon la procédure d'approbation référendaire prévue à cet article

ATTENDU QUE le présent règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) et à la *Loi sur l'hébergement touristique* (L.Q., 2021, c.30) ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement ont été donnés lors de la Séance ordinaire tenue le 15 février 2023 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement 2017-498-19 a été adopté lors de la Séance extraordinaire tenue le 24 février 2023 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 8 mars 2023, à 18h30, au centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le second projet de règlement 2017-498-19 modifiant le règlement de zonage 2017-498 afin d'interdire l'usage complémentaire à un usage résidentiel « hébergement touristique de type résidence principal » dans toutes les zones du territoire soit adopté.

2023-03-2653 **8.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-498-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498 AFIN DE BONIFIER ET CORRIGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ALLÉES D'ACCÈS, À L'ARCHITECTURE DE LA FAÇADE DES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES ET À LA LARGEUR D'UNE ZONE TAMPON AMÉNAGÉE AUX LIMITES DES PROPRIÉTÉS**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de vouloir apporter des modifications aux dispositions du règlement de zonage 2017-498 relatives aux allées d'accès, à

l'architecture de la façade des habitations unifamiliales isolées et à la largeur d'une zone tampon aménagée aux limites des propriétés;

ATTENDU QUE ces nouvelles dispositions réglementaires s'appliqueront sur tout le territoire et dans toutes les zones de la municipalité de Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE ce règlement permettra également d'ajouter et modifier certaines définitions, corriger certaines dispositions problématiques et ajouter au règlement les zones dans lesquelles la bande de protection riveraine applicable est plus restrictive;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement ont été donnés lors de la Séance ordinaire du 14 décembre 2022;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 18 janvier 2023, à 18 heures, au centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE pour donner suite à des commentaires reçus des modifications ont été apportées au projet de règlement;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement lors de la Séance ordinaire tenue le 15 février 2023;

ATTENDU la publication le 22 février dernier, conformément à la loi, d'un avis informant la population de la possibilité de déposer une demande de participation à un référendum;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2017-498-17 modifiant le règlement de zonage 2017-498 afin de bonifier et corriger les dispositions relatives aux allées d'accès, à l'architecture de la façade des habitations unifamiliales isolées et à la largeur d'une zone tampon aménagée aux limites des propriétés.

2023-03-2654 **8.6 DM 2023-0037 – ESPACEMENT ENTRE DEUX INTERSECTIONS DE RUES SUR LE LOT 6 426 140, CHEMIN DES BERGES-DU-NORD**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser un espacement de 78 mètres entre l'intersection de deux voies locales ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement stipule que deux (2) intersections de deux voies locales avec une autre voie locale ou avec une voie collectrice doivent être espacées d'au moins 130 mètres ;

ATTENDU QUE bien que l'emplacement de cette intersection entre l'allée véhiculaire privée et le chemin des Berges-du-Nord ait déjà fait l'objet de la demande de dérogation mineure 2022-0329, une erreur aurait été faite dans le calcul de l'espacement demandé de 85 mètres ;

ATTENDU QUE cette disposition du règlement occasionnerait l'impossibilité d'aménager une rue au sud-est du Lac-à-la-Croix, bien que cette partie du terrain permettrait la construction de plusieurs résidences ;

ATTENDU QU'une entrée charretière est déjà présente à cet endroit permettant de desservir les gens de ce secteur à l'aide de bacs semi-enfouis ;

ATTENDU QUE la voie locale (allée véhiculaire privée) qui sera aménagée dans ce projet intégré d'habitation servira à l'usage exclusif des résidents de ce domaine ;

ATTENDU QUE la réduction de cet espacement entre les deux intersections ne risque pas d'entraîner des problèmes de circulation routière ou des risques en matière de sécurité publique ;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 2017-495 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure, conditionnellement à l'aménagement d'un dégagement additionnel autour des bacs semi-enfouis afin de ne pas nuire à la circulation ;

ATTENDU QUE pour donner suite aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme le demandeur a modifié l'aménagement de l'intersection afin de prévoir un dégagement additionnel au nord des bacs semi-enfouis afin de permettre à une ou deux voitures d'utilisateur de se stationner ;

ATTENDU QUE personne ne désire s'exprimer sur la demande ;

ATTENDU QUE cette autorisation est conditionnelle à l'aménagement d'une barrière physique entre l'allée véhiculaire privée et les bacs semi-enfouis afin de protéger les utilisateurs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure de manière à autoriser un espacement de 78 mètres entre l'intersection de deux voies locales, bien que la réglementation stipule que deux intersections de deux voies locales avec une autre voie locale et une voie collectrice doivent être espacées d'au moins 130 mètres.

2023-03-2655 **8.7 PIIA 2021-0133 – NOUVELLE CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 588 081, CHEMIN DES MONTFORTAINS**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0132 vise la construction d'une résidence principale d'un (1) étage sur le lot 5 588 081 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le projet du demandeur a déjà été accepté par le conseil municipal dans le cadre de la résolution 2021-04-1633 en date du 16 avril 2021 ;

ATTENDU QUE le demandeur n'a pas respecté son plan d'éclairage et souhaite désormais régulariser son dossier en soumettant une nouvelle proposition d'éclairage extérieur ;

ATTENDU QUE cette modification au plan est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE bien que quatre (4) lumières extérieures supplémentaires aient été ajoutées, celles-ci se veulent discrètes et fonctionnelles ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet conditionnellement à ce que le demandeur utilise des ampoules de faibles intensités ;

ATTENDU QUE le demandeur convient d'utiliser des ampoules de faibles intensités;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR ERIC JOHNSTON

Pour : 2
Madame Line Chapados et monsieur Régent Gosselin

Contre : 2
Madame Colleen Horan et monsieur Eric Johnston

LA DEMANDE EST REJETÉE

2023-03-2656 **8.8 PIIA 2023-0004 – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 3141, CHEMIN DU LAC-FARMER**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2023-0003 vise l'agrandissement du bâtiment principal du 3171, chemin du Lac-Farmer en cour latérale gauche par une nouvelle section de deux (2) étages ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE pour donner suite aux commentaires faits par les membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 31 janvier dernier, le demandeur a apporté plusieurs modifications à son plan;

ATTENDU QUE la nouvelle proposition d'agrandissement s'harmonise davantage avec la section existante du bâtiment ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en acier de couleur « Vert »;
- Un revêtement mural en bois posé à la verticale peint de couleur « Rouge rouille »;
- Des soffites et fascias en aluminium de couleur « Brun »;
- Des portes et fenêtres en aluminium de couleur « Blanc »;
- Des garde-corps pour la galerie en aluminium de couleur « Blanc »;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage est limité au niveau des portes extérieures ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis d'agrandissement numéro 2023-0003.

2023-03-2657 **8.9 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2022-9059**

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement 2022-9059 vise la création des lots 6 548 551 à 6 548 553 et 6 568 471 faits à partir des lots 5 938 118 (anciennement constitué des parties 20, 21 et 22A du rang 5 du canton de Wentworth0, 5 939 272 (ancien lot distinct 21-12 du rang 5 du canton de Wentworth) et 5 939 940 (anciennement constitué des parties 20 et 21 du rang 6 du canton de Wentworth);

ATTENDU QU'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels s'applique à la présente pour les lots 5 938 118 et 5 939 940 du cadastre du Québec en raison que ces lots n'ont jamais fait l'objet d'une opération cadastrale et d'une cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels de 7 %, soit en terrain (44 808,24 m^2), soit en argent pour un montant de 39 296.25 $;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite obtenir du terrain sur ces lots ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'exiger que le lot projeté 6 568 471 soit cédé à titre de contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels d'une superficie de 44 808 m^2.

Le tout tel qu'illustré dans le plan projet de lotissement préparé par M. Carl Lejeune, arpenteur-géomètre sous la minute 2772, dossier 201951MB1, dont la plus récente modification est datée du 14 mars 2023.

2023-03-2658 **8.10 OFFRE D'ACHAT POUR UNE PARTIE DU LOT 5 589 384 DU CADASTRE DU QUÉBEC PAR M. MARCHESSAULT**

ATTENDU l'offre d'achat pour l'acquisition d'une partie du lot 5 589 384 du cadastre du Québec d'une superficie équivalente à environ 311 m^2;

ATTENDU QUE le lot 5 589 384 est un ancien cadastre de rue qui n'a jamais été aménagé;

ATTENDU QUE l'intention du demandeur en acquérant cette partie de terrain est de pouvoir la joindre à son terrain vacant adjacent (lot 5 589 385 du cadastre du Québec);

ATTENDU QUE l'acquisition de cette partie de terrain permettra au demandeur d'agrandir sa propriété en plus d'avoir un accès au lac Saint-François-Xavier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre d'achat de monsieur Philippe Marchessault pour l'acquisition d'une partie du lot 5 589 384 du cadastre du Québec d'une superficie équivalente à environ 311 m^2 pour la somme de 4 586.76 $ plus taxes. Les frais relatifs à l'opération cadastrale ainsi que tous autres frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur;

D'exiger lors de la vente de ce lot que l'acquéreur ne soit pas en mesure d'offrir de servitudes d'accès au lac à d'autres propriétés et d'autres propriétaires, et ce, de manière à restreindre l'accès au lac Saint-François-Xavier;

D'autoriser la Mairesse, madame Danielle Desjardins, ainsi que le Directeur général, monsieur Ron Kelley, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente.

2023-03-2659 **8.11 OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 5 709 196 DU CADASTRE DU QUÉBEC PAR M. CISNERO OCHOA**

ATTENDU l'offre d'achat reçue pour l'acquisition du lot 5 709 196 du cadastre du Québec d'une superficie de 965,60m^2;

ATTENDU QUE ce lot est un lot non constructible de petite superficie situé dans le secteur de Laurel;

ATTENDU QUE l'intention du demandeur en acquérant ce lot est de pouvoir éventuellement le joindre à son terrain vacant adjacent (lot 5 709 199 du cadastre du Québec) afin de pouvoir éventuellement créer un lot constructible de plus de 4 000 mètres carrés, tel que le prévoit la grille des usages et normes de la zone habitation H-41;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre d'achat de monsieur Jorge Rafael Cisnero Ochoa pour l'acquisition du lot 5 709 196 du cadastre du Québec d'une superficie de 965,60 m^2 pour la somme de 2 800 $ plus taxes. Tous autres frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur;

D'autoriser la Mairesse, madame Danielle Desjardins, ainsi que le Directeur général, monsieur Ron Kelley, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente.

9.1 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Madame Line Chapados, présidente du Comité loisirs, culture et vie communautaire fait son rapport.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

10. PROJETS SPÉCIAUX

Aucun sujet sous cette rubrique

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Mairesse, madame Danielle Desjardins, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné Ron Kelley certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 15 mars 2023.

2023-03-2660 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 51 minutes

_____	_____
Danielle Desjardins Mairesse	Ron Kelley Directeur général et Greffier-trésorier